

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 06/07/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150619-lmc187388-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 19 juin 2015

**POLITIQUE D05 PILOTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES
ET GARANTIR LA BONNE GOUVERNANCE DU DÉPARTEMENT
REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
LOCALE DE LA MAISON DE L'ENFANCE DES YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le Conseil départemental des Yvelines à la commission administrative paritaire locale de la Maison de l'Enfance des Yvelines :

Conseillers départementaux :

- Monsieur Philippe BRILLAULT.
- Madame Sylvie d'ESTEVE.

Administratifs du cadre A :

- Madame Martine MOLINIE.
- Madame Chantal HIRT.